

Stage à l'étranger - Démarches

La procédure pour obtenir une convention de stage est la même que celle pour un stage en France.
En revanche des démarches sont à effectuer pour votre couverture sociale :

ASSURANCE MALADIE

☒ Vous partez dans un pays de l'Union européenne ou de l'Espace économique européen ou en Suisse ?

Liste des Pays couverts par la Carte Européenne d'Assurance Maladie :

Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République Tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse.

Vous devez demander votre Carte Européenne de Santé auprès de l'assurance maladie à laquelle vous êtes affilié(e) : LMDE ou MEP.



Une copie de votre carte européenne de santé sera à nous fournir avec la convention signée.

☒ Vous partez dans un pays hors de l'Union Européenne

Vous devez demander une extension de votre couverture maladie auprès de l'assurance maladie à laquelle vous êtes affilié(e) LMDE ou MEP, **ou souscrire une assurance maladie volontaire ou une assurance privée.**

ACCIDENT DU TRAVAIL

☒ Pour les stages dans tous les pays sauf le Canada
☞ STAGE AVEC GRATIFICATION INFÉRIEURE OU ÉGALE à 554.40 EUROS

Pour tout stage à l'étranger, si votre gratification est inférieure ou égale à 554.40 euros, **vous devez avoir un certificat de maintien de droits au régime français de sécurité sociale** pour vous couvrir en cas d'accident du travail.

Pour obtenir ce certificat, le service des stages doit en faire la demande à la CPAM (Caisse Primaire d'Assurance Maladie).

Pour en faire la demande auprès de la CPAM, le service des stages doit fournir :

- Une photocopie de la convention remplie et signée par toutes les parties
- Une photocopie de **votre attestation de sécurité sociale (Droits de sécurité sociale) que vous aurez préalablement demandé à votre centre : LMDE ou MEP.**

La CPAM met 1 mois pour retourner le certificat de maintien de droits au bureau des stages.

Comme en France, le stage à l'étranger ne peut commencer avant que la convention ne soit signée et que le certificat de maintien de droits ne soit revenu de la CPAM.

☞ STAGE AVEC GRATIFICATION SUPÉRIEURE à 554.40 EUROS

Vous ne bénéficiez pas, dans ce cas de la protection sociale du régime français. **C'est l'entreprise d'accueil qui paie les cotisations afférentes à la couverture de ces risques.**

☒ Pour les stages au Canada : Merci de nous contacter.

UFR Droit et Science Politique
Services des stages

PRIVAT Sabrina – 04.34.43.27.79 – dsp-stages@umontpellier.fr